



# La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

**Paul VIDAL**

Conseiller délégué aux transports  
scolaires et interurbains

Votre interlocuteur : Maël BEL-LATOURE  
Tél. : 04 26 73 49 81  
Courriel : mael.bel-latour@auvergnerhonealpes.fr

Réf. : S2210-05685

Objet : reprise des cars TER à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023  
en direct par la Région – ligne C48

A l'attention des

- Maires,
- Présidents des EPCI,
- Chefs d'établissement scolaire

Le Conseil régional, le **29 NOV. 2022**

Mesdames, Messieurs les Maires,  
Mesdames, Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissements,

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, la Région reprendra en gestion directe la ligne TER Saint-Flour – Saint-Chély-d'Apcher qui traverse actuellement votre territoire. A compter de cette date, cette ligne intégrera le réseau « cars Région Cantal » sous le nom de C48 – Arvant – Saint-Flour – Saint-Chély-d'Apcher. Les usagers de cette ligne bénéficieront de quelques changements, la tarification grand public en particulier, sera simplifiée avec un tarif unique par trajet de 1,50 € par trajet et un abonnement mensuel de 25 €.

Les usagers actuellement détenteurs d'un abonnement annuel devront le résilier auprès de la SNCF avant le 31 décembre 2022 et reprendre un abonnement mensuel à partir du mois de janvier soit sur [oura.com](http://oura.com) soit auprès d'un point d'informations et de vente physique du réseau, (liste disponible sur le site internet [oura.com](http://oura.com)). Pour votre territoire, le point de vente est l'agence de voyages Seyt à Saint-Flour.

Pour les abonnements scolaires type Abonnement Scolaire Réglementé et Abonnement Interne Scolaire, ceux-ci continueront à être acceptés à bord jusqu'à la fin de l'année scolaire.

La nouvelle fiche horaire est jointe à ce courrier. Je vous remercie de bien vouloir relayer cette information auprès des usagers de vos établissements / de vos communes.

En cas de difficultés, je vous invite à orienter ces usagers vers le site internet [www.laregionvoustransporte.fr](http://www.laregionvoustransporte.fr) et/ou directement vers les services de l'antenne régionale des transports interurbains et scolaires du Cantal : 28, avenue Gambetta, 15015 AURILLAC CEDEX, tél : 04 26 73 33 62.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Maires, Mesdames, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissements, l'expression de mes salutations les meilleures.

Paul VIDAL

**Ligne C48 Offre 01/01/2023 (sens Saint-Flour vers Saint-Chely d'Apcher)**

Jours de circulation (* Sauf jours fériés)	Lun*	Lun à Sam*	Lun à Sam*	Lun à Sam*	Ve*	Ve*	Dim et JF	Lun à Ven*
<i>Renvois à consulter</i>	ne circule pendant les vacances scolaires d'été					ne circule pendant les vacances scolaires d'été		
SAINT-FLOUR	07:25	10:45	12:25	15:55	17:15	22:25	22:55	
VAL D'ARCOMIE	07:30	10:50	12:30	16:00	17:20	22:30	23:00	
SAINT-CHELY-D'APCHER	07:45	11:05	12:45	16:15	17:35	22:45	23:15	
	08:00	11:20	13:00	16:30	17:50	23:00	23:30	

# Lignes TER Routières reprises par la Région Auvergne-Rhône-Alpes

